

NE_GERICHTE CPEN.2018.46 vom 19. Dezember 2018

NE Tribunal cantonal, 2018-12-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ne_gerichte_CPEN.2018.46

FR: NE_GERICHTE CPEN.2018.46 du 19 décembre 2018

IT: NE_GERICHTE CPEN.2018.46 del 19 dicembre 2018

Erwägungen

E. 2

Le vol sera puni d'une peine privative de liberté de dix ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins¹ si son auteur fait métier du vol.

E. 3

Le vol sera puni d'une peine privative de liberté de six mois à dix ans,² si son auteur l'a commis en qualité d'affilié à une bande formée pour commettre des brigandages ou des vols, s'il s'est muni d'une arme à feu ou d'une autre arme dangereuse ou si de toute autre manière la façon d'agir dénote qu'il est particulièrement dangereux.

E. 4

Le vol commis au préjudice des proches ou des familiers ne sera poursuivi que sur plainte.

¹Nouvelle expression selon le ch. II 1 al. 9 de la LF du 13 déc. 2002, en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2007 (RO20063459;FF19991787). Il a été tenu compte de cette mod. dans tout le Livre.²Nouvelle teneur de la peine selon le ch. II 1 de la LF du 19 juin 2015 (Réforme du droit des sanctions), en vigueur depuis le 1^{er} janv. 2018 (RO20161249;FF20124385).

Celui qui, d'une manière illicite et contre la volonté de l'ayant droit, aura pénétré dans une maison, dans une habitation, dans un local fermé faisant partie d'une maison, dans un espace, cour ou jardin clos et attenant à une maison, ou dans un chantier, ou y sera demeuré au mépris de l'injonction de sortir à lui adressée par un ayant droit sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

¹Toute personne est présumée innocente tant qu'elle n'est pas condamnée par un jugement entré en force.

²Le tribunal apprécie librement les preuves recueillies selon l'intime conviction qu'il retire de l'ensemble de la procédure.

³Lorsque subsistent des doutes insurmontables quant aux éléments factuels justifiant une condamnation, le tribunal se fonde sur l'état de fait le plus favorable au prévenu.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.